



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 29870

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur les propositions exprimées par l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA) dans son « manifeste pour un véritable 5e risque de protection sociale et une prise en compte spécifique des enjeux du maintien à domicile ». L'UNA demande que le droit de vivre à domicile et d'y être aidé, accompagné et soigné soit reconnu comme un droit fondamental, inscrit dans le code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le code de la santé publique. Il serait très heureux de connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29870

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 août 2008, page 7280

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)